



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ D'ANTANANARIVO

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 12 octobre 2021

Lieu : Salle des Présidents de l'Université d'Antananarivo

Début de séance : 09 heures 05 minutes

Fin de séance : 10 heures 50 minutes

### Etaient présents :

Mesdames :

- Bertille Hortense RAJAONARISON, Membre
- Sahondra Lalao Olga RANAIVOSON, Membre
- Holimalala Marcelle RANDRIAMANAMPISOA, Membre
- Minoson Laingo Ny Hasina RATSIMBAZAFY, Membre
- Herilala Léa RASOANAIVO, Membre

Messieurs :

- Fredy RAJAONERA ANDRIAMBELO, Président du Conseil d'Administration
- Ando Nirina ANDRIAMANALINA, Membre
- Gary CHEUK, Membre
- Mamy RAKOTOARISOA, Membre
- Riaka RAKOTOBE, Membre
- Njato Alison RAKOTOMAHENINA, Contrôleur financier
- Mamy Lalao RAKOTONANAHARY, Membre
- Jacques RAKOTOSON, Membre
- Jean Freddy RANAIVOARISOA, Membre
- Jean Patrick RANJATSON, Membre
- Phanoel Rolland RANDRIAMANOHISSA, Membre
- Julien SALAMA, Secrétaire Général du MESUPRES
- Herinantenaina RATOVONDRAHONA, Membre
- Sedra RAVELONANTOANDRO, Membre
- Andry Jaona RAZANAMPARANY, Membre

Absent :

- Andry Solofo ANDRIAMIARISETA, Membre

La Présidence de l'Université d'Antananarivo a été représentée par :

- Monsieur Mamy Raoul RAVELOMANANA, Président de l'Université d'Antananarivo
- Monsieur Hery RAMIARASON, Coordonnateur Général de l'Université d'Antananarivo
- Monsieur Pierre RAVELONANDRO, Vice-Président chargé des Ressources Humaines et des

Affaires Académiques

Le secrétariat était assuré par Mesdames :

- Nomena RAZAFINTSEHENO
- Georgette RAZAFINDRATSARA

L'ordre du jour suivant a été approuvé :

Compte administratif 2020 de l'Université d'Antananarivo

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil d'Administration a remercié les membres de leur présence. Il a ensuite excusé l'absence de Monsieur ANDRIAMIARISETA Andry Solofo ; ce dernier étant en mission.

Malgré les propositions d'ordre du jour avancées par les membres, le Président du Conseil a proposé de ne discuter lors de cette séance qu'un seul et unique sujet : le Compte Administratif de l'Université d'Antananarivo au titre de l'année 2020. Ce de fait, tous les autres sujets ne seront discutés que lors de la prochaine réunion : l'approbation du procès-verbal de la réunion du 10 février 2021 (qui est sujet à quelques remarques, tant sur la forme que sur le fond), les constructions dans les domaines de l'Université, les travaux de constructions.

Le Président du Conseil d'Administration a ensuite fait un résumé du document relatif au Compte Administratif, suivi de quelques remarques et questions. Ceux-ci se résument comme suit :

- En matière de dépenses, les charges du personnel représentent 67% des charges de fonctionnement, tandis que les achats des biens s'élève à 7%. En termes de dépenses d'investissement, le mandatement admis au titre de l'année 2020 s'élève à un milliard d'ariary contre vingt et un milliards ariary de crédit ouvert définitif, soit un écart de dix neuf milliards d'ariary.
- Des rubriques qui ne figuraient pas lors des précédents Comptes Administratifs sont maintenant figurées, tel l'achat des matériaux de construction dont la somme s'élève à trois cent vingt trois millions d'ariary (page 8), des instruments spécialisés de cent vingt neuf millions d'ariary (page 7), des achats de fournitures scolaires dont le montant s'élève à vingt trois millions d'ariary, ainsi que des produits alimentaires de vingt neuf millions d'ariary. Des explications quant à la destination de ces nouvelles rubriques ont été demandées.
- Une autre question porte sur la section « autre » du produit des activités (figuré en annexe), dont la somme s'élève à sept milliards d'ariary.
- Toujours en matières de dépenses, il a été question de savoir la raison pour laquelle il existe 3,7 millions d'ariary qui restent encore à payer dans la rubrique relative aux charges du personnel (page 37), il en est de même dans celle relative à l'achat des biens et services et transferts de subventions, aux investissements en immobilisation corporel.
- Une explication a été demandée sur la raison pour laquelle les lignes dédiées aux « taux de réussite » ne sont pas encore remplies.
- Une erreur arithmétique a été constatée dans les informations concernant l'Institut d'Enseignement de Soavinandriana Itasy. En effet, 545.000 ariary y est écrit, au lieu de 5.499.000 ariary.
- L'Institut d'Enseignement Supérieur d'Antsirabe Vakinankaratra n'a dégagé aucun excédent, ce qui l'est pas le cas pour les autres Etablissements.
- Aucune mention n'est faite quant aux paiements des arriérés de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS), de la Caisse de Retraites Civiles et Militaires (CRCM)

Il a appartenu au Directeur des Affaires Financières d'apporter les éclaircissements nécessaires, tout en prenant bonne note des remarques émises pour la version finale du document. Préalablement à cela, il a mentionné le retard de la séance du Conseil d'Administration relatif au Compte Administratif, celle-ci devait avoir lieu en juin 2021.

Ainsi se résument les explications fournies par le Directeur des Affaires Financières de l'Université d'Antananarivo :

- Le retard des subventions a engendré quelques perturbations, surtout dans la clôture de l'exercice budgétaire de 2020. En effet, les recettes sont moins élevées comparées aux dépenses, d'où l'existence d'un déficit budgétaire.
- Au sujet des charges du personnel, l'Université d'Antananarivo n'a reçu les subventions y afférentes, c'est-à-dire les salaires pour le mois d'Août au décembre 2020, qu'en juillet 2021. Ce fait a engendré la différence mentionnée dans le document. Il a été noté que les subventions relatives aux salaires, de même que pour les bourses et les heures complémentaires, ne pourront pas être affectées à d'autres destinations. Cependant, les ressources propres peuvent l'être, ce qui est le cas pour l'Université d'Antananarivo d'avoir payé les salaires de son personnel par ses ressources propres.
- Les rubriques qui ne sont pas mentionnées dans le précédents Compte Administratif (les matériaux de construction, etc.), servaient entre autres dans la construction des murs de clôture, la réhabilitation de l'Esplanade du Campus, la mise en places infrastructures nécessaires à l'Atelier Luban.
- Au sujet de l'Institut D'Enseignement Supérieur d'Antsirabe Vakinankaratra, ceci a une situation différente des autres Etablissements, et ce, en ce sens que, presque la totalité des offres de formation qui y sont dispensées est payante. Par la suite, les fonds ainsi obtenus servent à assurer son fonctionnement.
- En matière de recette, l'Université d'Antananarivo a reçu ce vendredi 8 octobre 2021 le versement d'une somme de trois cent millions d'ariary. Cette somme constitue la toute première subvention obtenue au titre de l'année 2021, somme qui est largement insuffisante comparée aux fonds nécessaires, notamment dans le paiement des salaires du Personnel Administratif et Technique.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur SALAMA Julien, a informé sur la situation actuelle de la procédure relative à l'obtention des subventions nécessaires. Dans l'optique de préserver la paix sociale à l'Université d'Antananarivo, il est disposé à faire le nécessaire pour essayer d'accélérer cette procédure.

#### \*Bourses pour les étudiants

Toujours dans le souci de préserver cette paix sociale, l'Université a pris la décision d'avancer un mois de bourses, accompagnés des équipements, à huit Etablissements, en espérant se faire rembourser une fois les subventions disponibles. Cependant, entretemps, l'Etat Malagasy a pris la décision, à travers les programmes de digitalisation, de confier la distribution de ces allocations à la Paositra Malagasy. Ainsi, toutes les subventions y afférentes sont reversées directement à cette entité. Le seul rôle de l'Université d'Antananarivo se limite à la mise à disposition de toutes les informations relatives aux étudiants boursiers. Une lettre informant les fonds avancés par l'Université d'Antananarivo a été envoyée auprès du Ministère de tutelle, ainsi qu'au Secrétariat Général Adjoint de la Présidence de la République de Madagascar (responsable du PRODIGI).

L'Université d'Antananarivo, n'ayant pas accès aux informations relatives aux paiements de ces bourses, n'est pas en mesure de savoir si un double paiement a eu lieu, ou pas. En même temps, cette institution attend toujours le remboursement des fonds avancés, et sollicite dans ce sens l'appui des membres du Conseil d'Administration.

C'est la raison pour laquelle les bourses pour les étudiants n'ont pas été retracées dans le Compte Administratif. La probabilité pour que ce cas se reproduise dans le Compte Administratif au titre de l'année 2021 est élevée. Ce non retracement vient du fait que, même prévus dans le budget, les fonds y afférents ne sont pas passés dans le compte de l'Université d'Antananarivo. Toutefois, il a été proposé de relater ce fait brièvement à la note de présentation.

#### \*Salaires des membres du Personnel Administratif et Technique

Il a été expliqué que, toujours dans la priorisation de la paix sociale, l'Université d'Antananarivo a toujours avancé les salaires des membres du Personnel Administratif et Technique. Les salaires avancés incluent les indemnités de technicités. Cependant, tout comme le cas des autres Universités, ces indemnités de technicités sont retirées. L'Université d'Antananarivo souhaite vivement le remboursement de tous les fonds avancés dans les subventions attendues.

Les représentants de Personnel Administratif et Technique souhaitent la résolution à long terme et pérenne de cette situation.

Toutes ces situations seront rapportées au Directeur Général du Contrôle Financier, qui est le Contrôleur financier des Etablissements Publics. D'après le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, l'Université d'Antananarivo a respecté toutes les normes requises dans l'établissement de ce Compte Administratif, tant sur le fond que sur la forme. Toutefois, quelques améliorations de sa part ont été proposées.

Après discussions, et avant de procéder à l'approbation du Compte Administratif, le Président du Conseil d'Administration a résumé et rappelé de manière succincte tous ceux qui ont été dits.

Le Compte Administratif de l'Université d'Antananarivo au titre de l'année 2020 est arrêté comme suit :

#### EN RECETTES :

- section fonctionnement : VINGT – QUATRE MILLIARDS NEUF CENT UN MILLION DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE ARIARY SOIXANTE SEIZE (AR 24 901 238 214, 76)
- section investissement : une contraction partielle de R1 de UN MILLIARDS CENT ONZE MILLIONS SIX CENT SIX MILLE NEUF CENT VINGT SIX ARIARY (AR 1 111 606 926, 00)

#### EN DEPENSES :

- section fonctionnement : VINGT NEUF MILLIARDS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS CINQ CENT DIX-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX ARIARY (AR 29 593 518 652, 21)
- section investissement : UN MILLIARD CENT ONZE MILLION SIX CENT SIX MILLE NEUF CENT VINGT-SIX ARIARY (AR 1 111 606 926,0)

**RESTE A PAYER :**

- section fonctionnement : SIX MILLIARDS CENT SEIZE MILLIONS TROIS CENT NEUF MILLE SEPT-CENT SOIXANTE-QUATORZE ARIARY ( AR 6 116 309 774,51)
- section investissement : HUIT CENT QUATRE MILLIONS QUATRE-CENT VINGT-SEPT MILLE QUATRE-CENT VINGT-SIX ARIARY ( 804 427 426,00)

**ET DEGAGE :**

- un déficit de fonctionnement: QUATRE MILLIARD SIX-CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLIONS DEUX-CENT QUATRE-VINGT MILLE/ QUATRE CENT TRENTE-SEPT ARIARY QUARANTE-CINQ (AR – 4 692 280 437,45)
- une contraction partielle de R1 de : UN MILLIARD CENT ONZE MILLIONS SIX CENT SIX-MILLE NEUF CENT VINGT-SIX ARIARY (AR 1 111 606 926,00)

Soit *un solde négatif final* de (fonctionnement) : CINQ MILLIARDS HUIT CENT TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT –SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE – TROIS ARIARY QUARANTE-CINQ (AR – 5 803 887 363, 45)

Les membres du Conseil d'Administration ont délibéré, et le Conseil a approuvé le **Compte Administratif 2020 de l'Université d'Antananarivo.**

La prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra le vendredi 22 octobre 2021, à 9 heures, dans la Salle des Présidents. Cette séance aura comme proposition d'ordre du jour :

- Approbation des PV : en date du 10 février et 12 octobre 2021
- Statuts des terres au campus universitaire
- Opération domaniale et concertée ODOC Ankatso
- Divers : reclassement et intégration du PAT au sein de l'Université d'Antananarivo

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président du Conseil d'Administration a remercié les membres et sollicite leur présence à la prochaine séance.

  
Le Président de l'Université d'Antananarivo  
**Mamy-Raoulo RAVELOMANANA**  
Professeur Titulaire

Fait à Antananarivo, le **12 OCT 2021.**  
  
Le Président du Conseil d'Administration  
**Fredy RAJAOERA**